

anciennes ou modernes. M. Delesse l'a signalée dans le diorite orbiculaire de la Corse; MM. Forchhammer et Damour l'ont retrouvée dans les laves de l'Islande, et M. Charles Sainte-Claire Deville dans celles de l'île Saint-Eustache, une des Antilles. Il est intéressant d'ajouter que, d'après M. Bammelsberg, la biotite fait partie de certaines pierres météoriques, par exemple des aérolithes de Stauners et de Juvénas. La dureté de la biotite est représentée par 6, et sa densité par 2,76.

BIOTIQUE adj. (bi-o-ti-ke — du gr. *bios*, vie). Physiol. Qui a rapport à la vie : *Principes biotiques*.

BIOTITE s. f. (bi-o-ti-te — de *Biot*, n. pr.). Minér. Espèce de mica magnésien dit à un seul axe optique.

— **Encycl.** La biotite, que Biot désignait sous le nom de mica à un axe, offre en réalité, comme tous les micas, deux axes optiques différents; seulement, ces axes sont si rapprochés que la matière dont nous parlons se comporte à peu près dans les appareils de polarisation comme si elle n'avait réellement qu'un axe. La formule chimique de la biotite est analogue à celle des grenats; le nombre de ses variétés est très-grand. Nous citerons, entre autres, le mica vert ou vert jaunâtre en cristaux brillants et transparents que Breit-haupt désignait sous le nom de *mérozène*, et qui sont si abondants dans les déjections de la Somma, au Vésuve; les micas noirs des laves des basaltes et des trachytes des environs de Naples et de Rome; les micas vert foncé de Monroë et de Greenwood-Furnace dans l'Etat de New-York; les micas noirs ou d'un vert sombre du Zillesthal, en Tyrol, et de Doden-mais, en Bavière; enfin, les micas foliacés que l'on trouve aux Ourals et dans la Finlande en grandes lames brunes et vert noirâtre.

BIOTOLOGIE s. f. (bi-o-to-lo-ji — du gr. *bios*, vie; *logos*, discours). Science de ce qui est habituel dans la manière générale de vivre.

BIOTOMIE s. f. (bi-o-to-mi — du gr. *bios*, vie; *tomé*, division). Analyse des diverses formes affectées par la vie.

BIOTOMIQUE adj. (bi-o-to-mi-ke — rad. *biotomie*). Qui a rapport à la biotomie.

BIOUTÉ s. m. (bi-ou-té). Bot. Un des noms du peuplier.

BIOVULÉ, ÉE adj. (bi-o-vu-lé — de *bi* et *ovulé*). Bot. Qui a, qui contient deux ovules : *Loge biovulée*.

BIOXALATE s. m. (bi-ok-sa-la-te — de *bi* et *oxalate*). Chim. Sel qui contient une double proportion d'acide oxalique.

BIOXALHYDRATE s. m. (bi-ok-sa-li-dra-te — de *bi* et *oxalhydrate*). Chim. Sel qui contient une proportion double d'acide oxalhy-drique.

BIOXYDE s. m. (bi-ok-si-de — de *bi* et *oxyde*). Chim. Oxyde du second degré.

BIPALÉOLÉ, ÉE adj. (bi-pa-lé-o-lé — de *bi* et *paléole*). Bot. Qui est formé de deux pa-léoles.

BIPALMÉ, ÉE adj. (bi-pal-mé — de *bi* et *palme*). Bot. Dont les folioles et foliules, au nombre de deux, naissent au sommet des pétioles et des folioles, et croissent en divergeant.

BIPALPÉ, ÉE adj. (bi-pal-pé — de *bi* et *palpe*). Entom. Dont la bouche n'a que deux palpes maxillaires.

BIPAPILLAIRE s. m. (bi-pa-pil-lè-re — de *bi* et *papillaire*). Genre de mollusques univalves, comprenant une seule espèce, qui vit sur les côtes de l'Australie, remarquable par deux papilles coniques, d'où l'animal peut faire sortir à volonté trois tentacules rigides qui lui servent à saisir et sucer sa proie.

BIPARASITE adj. (bi-pa-ra-zi-te — de *bi* et *parasite*). Hist. nat. Qui vit en parasite sur un autre parasite.

BIPARIÉTAL, ALE adj. (bi-pa-ri-é-tal — de *bi* et *pariétal*). Anat. Qui a rapport aux deux pariétaux. || *Diamètre bipariétal*, Ligne qui mesure la distance maximum des deux pariétaux.

BIPARTI, ITE adj. (bi-par-ti, i-te — du lat. *bis*, deux fois; *partitus*, partagé). Hist. nat. Se dit d'un organe divisé en deux segments, presque à partir de sa base : *Feuille bipar-tite*.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes co-léoptères, formant une division de la famille des carabiques.

BIPARTIBLE adj. (bi-par-ti-ble — rad. *biparti*). Bot. Qui peut se diviser spontané-ment en deux, comme la capsule des scrofu-laires.

BIPARTI-LOBÉ adj. (bi-par-ti-lobé). Bot. Qui est partagé en deux lobes.

BIPARTITION s. f. (bi-par-ti-sion — rad. *biparti*). Division en deux parties. V. Bissec-tion.

BIPECTINÉ, ÉE adj. (bi-pék-ti-né — de *bi* et *pectiné*). Entom. Se dit des antennes des insectes, quand elles sont pectinées des deux côtés.

BIPEDA s. f. (bi-pé-da — du lat. *bis*, deux fois; *pes*, *pedis*, pied). Antiq. rom. Sorte de brigue ou de tuile longue de deux pieds ro-

main, que l'on employait dans les construc-tions.

BIPÉDAL, ALE adj. (bi-pé-dal, a-le — lat. *bipedalis*, même sens, de *bis*, deux fois; *pes*, *pedis*, pied). Qui a une longueur de deux pieds. || Pl. *Bipédauz*.

BIPÈDE adj. (bi-pè-de — du lat. *bis*, deux fois; *pes*, *pedis*, pied). Qui a deux pieds ou qui marche sur deux pieds : *L'oiseau est es-sentiellement bipède*; *le kangourou a quatre pieds, mais il marche sur deux*; *ce qui l'a fait classer d'une part parmi les quadrupèdes, et a fait dire à certains auteurs qu'il est bipède*. De tous les animaux, l'homme est le seul qui soit biman et bipède. (Buff.)

— Qui a lieu, qui se fait avec les deux pieds : *Les seuls caractères qui distinguent d'une manière absolue l'homme de la brute sont la station bipède et directe, et l'angle facial*. (De Bonald.)

— Fam. et par plaisant. Un homme ou une femme : *C'est lui, le bipède que j'ai fait mettre au violon*. (Varin.) || *Eugénie détestait Debray, non point parce qu'il était dans la maison pa-ternelle une pierre d'achoppement et de scan-dale, mais parce qu'elle le rangeait tout bon-nement dans la catégorie de ces bipèdes que Diogène essayait de ne plus appeler des hommes, et que Platon désignait par la péri-phrase d'animaux à deux pieds sans plumes*. (Alex. Dum.) || *Là où le livre a brillé, là aussi s'est épanouie la civilisation, et où disparaît le livre, l'homme n'est plus que le bipède sans plumes du philosophe*. (Edm. Texier.)

— Erpét. Genre de reptiles sauriens dont les membres postérieurs sont seuls visibles.

— Manég. Réunion de deux membres du cheval considérés ensemble. || *Bipède anté-rieur*, Les deux pieds de devant. || *Bipède postérieur*, Les deux pieds de derrière. || *Bipède droit*, Les deux pieds du côté droit. || *Bipède gauche*, Les deux pieds du côté gau-che. || *Bipède diagonal droit*, Le pied droit de devant et le pied gauche de derrière. || *Bipède diagonal gauche*, Le pied gauche de de-vant et le pied droit de derrière.

Antonyme. Quadrupède.

BIPÉLITÉ, ÉE adj. (bi-pél-té — du lat. *bis*, deux fois; *peltis*, bouclier). Crust. Syn. de *bicuirassé*.

BIPENNATIFIDE adj. Bot. V. BIPINNATI-FIDE.

BIPENNE adj. (bi-pè-ne — du lat. *bis*, deux fois; *penna*, aile). Entom. Qui a deux ailes seulement. On dit plus ordinairement *DIPTÈRE*. || Groupe d'insectes dépourvus d'ély-tres, comprenant ceux qui n'ont que deux ailes. V. DIPTÈRES.

BIPENNE s. f. (bi-pè-ne — du lat. *bipennis*, même sens). Antiq. Hache à deux tranchants : *La bipenne était l'arme favorite des amazones*. (Compl. de l'Acad.) || Doloire à deux tran-chants.

BIPENNÉ, ÉE adj. Bot. V. BIPINNÉ.

BIPERFORÉ, ÉE adj. (bi-pèr-foré — de *bi* et *perforé*). Hist. nat. Muni de deux ouver-tures qui traversent d'outre en outre : *Or-gane biperfore*.

BIPÉTALÉ, ÉE adj. (bi-pé-ta-lé — de *bi* et *pétalé*). Bot. Qui a deux pétales : *Fleur bi-pétalée*.

BIPHORE s. m. Fausse orthographe de *Bi-fore*. V. ce mot.

BIPHORIDÉ, ÉE adj. Fausse orthographe de *Biforidé*. V. ce mot.

BIPHOSPHATE s. m. (bi-fo-sfa-te — de *bi* et *phosphate*). Chim. Sel qui contient une proportion double d'acide phosphorique.

BIPHOSPHITE s. m. (bi-fo-si-te — de *bi* et *phosphite*). Chim. Sel qui contient une proportion double d'acide phosphoreux.

BIPHOSPHURE s. m. (bi-fo-sfu-ro — de *bi* et *phosphure*). Chim. Combinaison avec un corps simple de phosphore en proportion double d'une autre combinaison.

BIPHYLLE s. m. (bi-fi-le — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *phyllon*, feuille). Entom. Genre d'in-sectes coléoptères tétramères, famille des xylophages, comprenant deux espèces, qui vivent sous les écorces des arbres. || On dit aussi, et plus correctement, *DIPHYLLE*.

BIPHYLLOCÈRE s. f. (bi-fi-lo-sè-re — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *phyllon*, feuille; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes co-léoptères pentamères, famille des lamelli-cornes, comprenant une seule espèce, qui vit dans l'Australie méridionale, et dont les an-tennes, chez le mâle, sont pectinées au der-nier article comme celles du hanneton.

BIPINNATIFIDE adj. (lat. *bis*, deux fois; *pinnis*, aile; *fido*, je divise). Bot. Se dit des feuilles partagées en deux lobes latéraux, at-teignant presque jusqu'à la nervure moyenne, et divisés eux-mêmes profondément comme une feuille pinnatifide. Un grand nombre de fougères offrent cette disposition. || On dit aussi BIPENNATIFIDE.

BIPINNÉ, ÉE adj. (bi-pin-né — de *bi* et *penné*). Bot. Se dit des feuilles composées, dont le pétiole commun porte, de chaque côté, un certain nombre de pétioles secondaires, sur lesquels les folioles sont rangées comme dans une feuille pennée, c'est-à-dire disposées symétriquement de chaque côté du pétiole; telles sont les feuilles des fégiers, celles de

beaucoup de mimeuses et d'un grand nombre de papilionacées. || On dit aussi BIPENNÉ.

BIPINNULE s. f. (bi-pin-nu-le — de *bi* et *pinnule*). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, de la tribu des aréthusées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique australe.

BIPLEX s. m. (bi-plèks — du lat. *bis*, deux fois; *plex*, désinence qui exprime la multi-plication). Moll. Genre de mollusques gas-téropodes, formé aux dépens des rochers (*muræx*), et syn. de *ranelle*.

BIPLIÉ, ÉE adj. (bi-pli-é — de *bi* et *plié* ou *plissé*). Bot. Plié deux fois sur lui-même : *Cotylédons bipliés*. || On dit aussi BIPLISSÉ.

BIPLOMBIQUE adj. (bi-plon-bi-ke — de *bi* et *plombique*). Chim. Se dit d'un sel qui con-tient deux fois autant de base que le sel neutre correspondant.

BIPLUMÉ, ÉE adj. (bi-plu-mé — du lat. *bis*, deux fois, et de *plumé*). Ornith. Qui a deux plumes.

BIPONTU, UE adj. (bi-poin-tu — du lat. *bis*, deux fois, et de *pontu*). Hist. nat. Qui a deux pointes.

BIPOLAIRE adj. (bi-po-lè-re — de *bi* et *polaire*). Phys. Qui a deux pôles, qui jouit de la bipolarité : *Aimant bipolaire*.

BIPOLARITÉ s. f. (bi-po-la-ri-té — de *bi* et *polarité*). Phys. Etat ou propriété d'un corps qui a deux pôles.

BIPONCTUÉ, ÉE adj. (bi-pon-ktu-é — de *bi* et *punctué*). Marqué de deux points enfon-cés ou colorés.

BIPONTUM, nom latin de la ville de Deux-Ponts.

BIPORÉE s. f. (bi-po-ré-i — du lat. *bis*, deux fois; *porus*, pore). Bot. Genre de plantes de la famille des simaroubées, réuni au genre *samadère*.

BIPOREUX, EUSE adj. (bi-po-reu, eu-ze — de *bi* et *poreux*). Bot. Qui a deux pores ou ouvertures.

BIPOTASSIQUE adj. (bi-po-ta-si-ke — de *bi* et *potassique*). Chim. Se dit d'un sel qui contient une double proportion de potasse.

BIPRORE s. m. (bi-pro-re — du lat. *bis*, deux fois; *prora*, proue). Mar. anc. Navire dont la poupe était effilée comme la proue, et qui pouvait naviguer de l'arrière comme de l'avant.

BIPUPILLÉ, ÉE adj. (bi-pu-pil-lé — de *bi* et *pupille*). Zool. Qui a deux pupilles à un œil.

— s. m. pl. Ichtyol. Tribu de cyprinides qui offrent ce caractère.

BIPUSTULÉ, ÉE adj. (bi-pu-stu-lé — de *bi* et *pustulé*). Hist. nat. Qui est marqué de deux pustules ou points rouges.

BIQUADRATIQUE adj. (bi-kou-a-dra-ti-ke — du lat. *bis*, deux fois; *quadratus*, carré). Math. Qui appartient au carré du carré, ou quatrième puissance : *Puissance BIQUADRATI-QUE*.

— *Equation biquadratique*, Equation du quatrième degré, c'est-à-dire dont un terme au moins contient l'inconnue à la quatrième puissance.

BIQUE s. f. (bi-ke — corruption de l'italien *becco*, bouc; étym. inconnue). Nom familier de la chèvre : *Quand il faisait trop froid, ou par des temps de pluie, il mettait la peau de bique en usage dans la Bretagne*. (Balz.)

La bique, allant remplir sa trépanante mamelle, Et paître l'herbe nouvelle, Ferma sa porte au loquet.

La Fontaine.

— Pop. Rosse, mauvais cheval. || Nom in-jurieux que l'on donne à une vieille femme : *Il faut qu'une vieille bique comme moi ait quelque chose à aimer, à tracasser*. (Balz.)

BIQUET s. m. (bi-ké — rad. *bique*). Petit de la bique, nom familier du chevreau : *Une bique et son biquet. Il ne lui en coûterait qu'un litron de bonnes fèves pour sauver des gé-nérations innombrables de biquettes et de biquets*. (Ch. Nod.)

Le biquet soupçonneux par la fente regarde. La Fontaine.

— Trébuchet pour peser l'or et l'argent.

BIQUETÉ, ÉE (bi-ke-té) part. pass. du v. Biqueter. Qui a été pesé avec le biquet : *Des louis biquetés*.

BIQUETER v. n. ou intr. (bi-ke-té — rad. *bique*) — double le t devant un e muet : *Elle biquettera; elle biquetterait*. Mettre bas, en parlant de la chèvre : *Sa chèvre est sur le point de biqueter*.

— v. a. ou tr. Peser au moyen d'un biquet : *Biqueter des louis, des écus de six francs*. || Vieux et inus.

BIQUETTE s. f. (bi-ké-te — dim. de *bique*). Nom familier de la chevrete ou jeune chèvre : *Elle est en danger de mourir, si vous ne lui portez aide, la malheureuse Biquette*. (Ch. Nod.)

— Mar. Petit morceau de bois sur lequel les voiliers graduent des cochons qui servent de mesure pour leur travail.

BIQUIER, IÈRE s. f. (bi-ki-é, i-è-re — rad. *bique*). Celui, celle qui garde les biques.

BIQUINTILE adj. (bi-ku-ain-ti-le — de *bi* et *quintil*). Anc. astr. Se disait de l'aspect de

deux planètes éloignées l'une de l'autre des deux cinquièmes du cercle ou de 144 degrés.

BIQUOQUE s. m. (bi-ko-ke — de *bicocca*, même sens). Casque de forme ovoïde, muni d'une visière mobile et pouvant être consi-déré comme une variété du bassinot.

— **Encycl.** Cette coiffure militaire était en usage au xve siècle. Un manuscrit de cette époque, attribué à Antoine de la Salle, dit : « Les biquoques sont de faczon à ce que sur la teste, en telle forme et manière comme an-cienement les bacinez à camail souloient estre, et d'autre part vers les aurailles vien-nent joindre aval, en telle forme et faczon comme souloient faire les berniers. »

BIR ou **BIRADJIK**, ville de la Turquie d'Asie, à 100 k. N.-E. d'Alep, sur l'Euphrate; 3,000 hab. Fortifications en ruine, autrefois commerce important; lieu où les caravanes, qui vont d'Alep à Orta, traversent l'Euphrate.

BIRAGO (François), écrivain italien du xve siècle. Il était noble et possédait dans la Lomelline, près de Pavie, les deux fiefs de Metono et de Siciano. Il avait acquis une si haute réputation pour sa connaissance de tout ce qui tenait au point d'honneur, que de toutes les parties de l'Italie on venait le con-sulter et le prendre pour juge dans les affai-res de cette nature. Tous les livres qu'il a pu-bliés, sous le titre de conseils, discours ou décisions, se rapportent à ce qu'on appelait alors la *scienza cavalleresca*, c'est-à-dire la science chevaleresque. Ils ont été réunis sous le titre de : *Opere cavalleresche distinte in quattro libri*, etc. (Bologne, 1696, in-4°).

BIRAGO (Charles, baron de), ingénieur ita-lien, né à Cascina d'Olmo en 1792, mort en 1845. D'abord employé comme géomètre du cadastre, il devint professeur de mathéma-tiques à l'école des pionniers de Milan, et in-venta, en 1825, les ponts de campagne qui portent son nom et qui furent adoptés, trois ans après, dans toute l'armée autrichienne. Birago a pris part aux travaux de fortifica-tion de Brescello, Linz, etc. Il a publié, en allemand : *Recherches sur les trains de ponts militaires en Europe et Essai d'un système de construction de ces ponts*, etc. (Vienne, 1839.)

BIRAGUE, ancienne famille du Milanais, représentée au xve siècle par Pierre de Birague, seigneur d'Ottabiano, qui laissa, entre autres enfants, Galéas de Birague et César de Birague, d'où sont sortis les Birague de France et les comtes de Visques, perpétués jusqu'à ce jour en Piémont. Galéas de Birague, qui servit en France, s'empara, en 1523, de Valence sur le Pô, pour le compte du roi François Ier, et prit, dans la suite, le parti de l'empereur, qui le fit gouverneur de Pavie. Il eut, entre autres enfants, René de Birague, cardinal, garde des sceaux et chancelier de France sous Charles IX et Henri III. V. l'art. suivant.

BIRAGUE (René de), chancelier de France et cardinal, né à Milan en 1506, mort à Paris en 1583, appartenait à une des plus nobles familles du Milanais, qui s'était attachée à la fortune de la France pendant nos guerres d'Italie. Sa mère était la sœur de ce célèbre maréchal de Trivulce qui trouvait que trois choses étaient nécessaires pour bien faire la guerre : 1° de l'argent; 2° de l'argent; 3° de l'argent. Menacé de la vengeance de Louis Sforce, duc de Milan, René de Birague se ré-fugia en France à la cour de François Ier, qui le nomma successivement conseiller au parlement, surintendant de la justice, prési-dent du sénat de Turin, gouverneur du Lyon-nais, du Forez et du Beaujolais, puis l'envoya au concile de Trente, pour y faire approuver la paix conclue avec les huguenots. Charles IX lui confia les sceaux en 1570, et c'est en cette qualité qu'il assista au conseil secret où fut dé-cidée la Saint-Barthélemy; on prétend même que la dignité de chancelier, qu'il obtint l'année suivante, fut le prix de sa complaisance. Inapte et corrompu, suivant la plupart des biogra-phies, disciple de Machiavel, René de Birague aurait été un des plus odieux parmi ces in-trigants Italiens qui acquirent à la cour des Valois un crédit si funeste à la France. La réputation qu'il avait de se débarrasser de ses ennemis par le poison était si connue, que le maré-chal de Montmorency, arrêté en 1575, ne se gêna point pour dire publiquement : « Je suis averti de ce que la reine veut faire de moi, et il ne faut pas tant de façons; qu'elle m'en-voie seulement l'apothicaire de M. le chancel-lier, je prendrai ce qu'il me baillera. » Le mot est sanglant, mais a-t-il été dit? Après la session des états de Blois, qui eut lieu en 1576, et où le chancelier, après le discours du roi, fit entendre une harangue longue et en-nuyeuse, on fit courir à la cour et à la ville le quatrain suivant :

Tels sont les faits des hommes que les dits.
Le roi dit bien, d'autant qu'il sait bien faire;
Son chancelier est bien tout au contraire;
Car il dit mal, et fait encore pis.

Devenu veuf, Birague fut fait cardinal en 1578, par le pape Grégoire XIII. Comme Henri III, son maître, il appartenait à la confrérie des flagellants, et on le vit, avec le roi, les princes et les grands de la cour, par-courir les rues de Paris, revêtu d'un sac et le visage couvert. Ces momeries ridicules étaient alors dans les mœurs du temps, et il serait peut-être injuste de les livrer sans défense et